

# Er 1

Urte berri on !

HEBDOMADAIRE  
POLITIQUE  
BASQUE  
27 décembre 2012  
n° 2259  
1,30 €

La solidarité  
rend

# LIBRE





# Le train catalan démarre

**P**AS moins de trois semaines de négociations et les deux partis souverainistes catalans CiU et ERC ont scellé le 18 décembre un accord de gouvernement. Artur Mas, leader de CiU est élu trois jours plus tard chef de la Generalitat, le gouvernement catalan auquel l'ERC ne participe pas. L'accord comprend deux volets différents: projets de loi pour structurer le futur État et accroissement de la pression fiscale d'un côté, mise en œuvre d'un référendum d'autodétermination pour 2014 de l'autre (1). Avec 50 députés pour CiU et 21 pour son allié, les deux formations disposent de la majorité absolue au parlement. La nouvelle donne vient du fait que CiU a abandonné l'autonomisme mou qui le caractérisait depuis 34 ans, enfourche le cheval du souverainisme que seuls les républicains d'ERC et quelques autres portaient auparavant. La signature de cet accord a déclenché des tensions internes au sein de Convergència i Unió, la tendance Unió minoritaire, plus conservatrice et moins abertzale, a beaucoup toussé. «*Je ne suis pas indépendantiste, je suis pour une confédération*», martèle son leader Josep Antoni Duran qui ajoute: «*Rien n'est bouclé tant que tout n'est pas bouclé*». En effet, l'accord du 19 est un cadre général dont les modalités seront précisées au fil des mois (2). Rappelons que nous sommes dans un contexte bien différent de celui du Pays Basque. Les socialistes catalans sont favorables à une consultation référendaire et se prononcent pour une formule fédérale de l'État espagnol...

Le gouvernement espagnol affûte déjà ses armes pour contrer le souverainisme catalan. Elles sont de deux types: juridiques et politiques. Les recours auprès du Tribunal constitutionnel espagnol sont déjà engagés contre les décisions de hausses de plusieurs impôts sur les dépôts bancaires et le prix des médicaments. D'autres sont dans les tuyaux à propos du projet de référendum proprement dit. Le ministre espagnol du Budget, Cristobal Camacho, monte en première ligne. De lui dépend la contribution de l'État au budget catalan et celle des fonds européens de soutien face à la crise. Il prépare une «*loi de stabilité*» qui lui permettra d'intervenir directement sur les budgets des Communautés autonomes ne respectant pas les objectifs de déficit définis par Madrid. C'est donc d'abord par le porte-monnaie que les Espagnols comptent calmer et assujettir les Catalans.

Sur le terrain politique, le PP veut affaiblir CiU en poussant à une scission de la tendance Unió, très rétive aux hausses d'impôts. Il interviendra également sur les marchés financiers et sur les institutions européennes en jouant sur la peur et le risque d'instabilité politique afin d'isoler le gouvernement autonome et le freiner dans ses élans. Mariano Rajoy veut convaincre que CiU qui a perdu douze députés, est fragilisée, que son alliance avec ERC ne l'est pas moins. La droite espagnole espère faire bouger en sa faveur le grand patronat catalan. Mais celui-ci, hormis une seule personnalité connue qui a déclaré vouloir délocaliser à Saragosse ou à Cuenca en cas d'autodétermination, demeure prudent et ne pipe mot publiquement.

Le choc sera long et frontal, il promet moult rebondissements. Un projet de loi du ministre de l'Éducation espagnol, José Ignacio Wert, remet en cause la modèlle linguistique d'enseignement en vigueur en Catalogne depuis 1983. Le ministre met à bas le principe de l'immersion pour la langue catalane et veut donner à l'espagnol un statut et une place prééminentes en reléguant le catalan au second ou au troisième rang, derrière l'espagnol et l'anglais. Cette attaque frontale arrive à point nommé pour conforter les souverainistes. Le 12 décembre, CiU, ERC, les socialistes et les «*écossocialistes*» d'ICV ont signé un pacte d'insoumission contre ce projet de loi. Une levée de bouclier bien dans l'air du temps.

Tout cela est évidemment regardé très attentivement en Pays Basque où l'on a déjà mis en œuvre ce type de démarche avec le peu de résultat que l'on connaît. Mais les uns en sont à digérer leur échec et à conforter leur retour au pouvoir. Les autres, à digérer le passif de la lutte armée et à bâtir du neuf sur de nouvelles pratiques. Tout reste à faire pour construire une majorité politique et sociale à même de mettre Euskal Herria en mouvement, et mener la grande bataille de tout peuple qui veut vivre, celle du droit à disposer de lui-même.

(1) Voir dans ce numéro le contenu de cet accord nommé «*Pacte per la Llibertat*».

(2) Unió dirige avec le PP la députation de Barcelone, la Société catalane de radio télévision et la mairie de Badalona. Le 18 décembre, un vif débat interne au sein de la direction d'Unió aboutit à un vote favorable à l'accord CiU-ERC: 12 voix pour à condition d'un allègement des mesures fiscales, 6 abstentions et une voix contre.

# Argi ikus arazteko, limurtu !

**J**ENDEEN arteko harremanetan, zerbait behar delarik argi ikus arazi, edo gai batetaz nahi dugularik parekoa konbentzitu... beti behar dira limurtze, gogatzeko edo konbentzitze gaitasun haundiak erakutsi.

Oraino gehiago abertzale batek behar duelarik hala ez den Iparraldeko jendartearen %85ari bere xede edo proiektua aurkeztu... jendartearen adesioa biltzeko!

Jendeen arteko harreman horietan dena interakzio edo trukaketa da.

Hots usu batak besteari zerbait ekartzen edo/eta galdatzen du. Eta bestearen adostasuna lortzea, ainitz kasutan gutti elementutan datzala agertzen da.

Hara zombait elementu, edozoin abertzalek 2013 urtean eta ondokoetan berdin jorratzen ahalko dituenak bere erara.

Enpatia, edo norbaitek, parekoak senditzen ahal duenarekin identifikatzea. Hots norberak senditzea parekoak senditzen ahal duena. Jakina da jendeek haietaz arduratzen direnekin direla errexenik zubien eraikitzen hasten! Iparraldean abertzaleak eta jendarteak hurbiltzen dituen zernahi pundu amankomun badira. Baterak erakutsi du, abertzale ez direnek abertzaleekin ainitz helburu amankomun eta abersagarri lortzen ahal dituztela. Abertzale orok bere auzoan ber lana egiten ahal du: auzoka interesa duten gaitetan, elkar-lana sustatuz, denen artean auzoko proiektuen zergatiak argituz.

Elkartrukaketa. Ikastolek ere hori erakutsi dute. «*Zerbitzu publikoek ez digute eman, guk eginen dugu!*» filosofia praktikan emanez. Hots euskararen zerbitzu publikoaren atal bat sortuz. Jendarteari murgiltze eredu euskalduna eskainiz. Jendarteak orain bere galdearen bidez ere «*emari bati beste emari*» batekin erantzuten den bezala sustengua erakusten du: gero eta gehiago haur ikastoletan ezarri! Euskal Herriko Laborantza Ganbarak ere ber bide jorratzen du...

Jendarteak bereganatzen dituen ideiak eta proposamenak aintzinean eman. Bakearen inguruan eta presoen inguruan azpimarragarri da nola sustengu anitzak, jendartearen arlo ezberdinetako babesa lortzea ahalbidetzen duen! Argi da jendeek errexikiago jarraitzen dituztela beren «*ite*»duten talde sozialen aholku edo ekintzak!

Gaitasuna, esperientzia eta zehaztasuna ezar landutako proiektuetan... zeren jendeak horri buruz konfiantza gehiago du bi proiektuen artean hautu edo apostua egiteko unea etortzean!

Elkarrizketa, bilkura, topaketa formal eta ez formalekin, lortzen da elkarrin gogoetatzea eta lantzeraz epe luzean hobeki iraunen duen proiektua!

Beraz, dudarik gabe, esperientzia eta bide baikorrak lagun, segi dezagun ondoko urtean ere etengabeko limurtze, gogatzeko eta konbentzitze lan balios horietan! Herri bat bada irabazteko edo saritzat!



CETTE SEMAINE  
**TARTARO**  
S'EST ÉTONNÉ

# Et l'Eusko dans tout cela

## ● Pantxoa Bimboire

**C**HER lecteur, je reprends la suite de l'article que j'avais entamé il y a un mois. La première partie tentait de démontrer toute l'importance de faire tourner l'économie en interne en Iparralde, mais indiquait aussi toute la difficulté dans un coin du monde relativement improductif en termes de bien de consommation (à part l'agroalimentaire, les services et les artisans du bâtiment pour rendre les choses simplistes, mais quelque fois pas tout à fait justes). L'idée de l'eusko est donc intéressante, elle a parait il fonctionné ailleurs, mais, elle ne m'enthousiasme pas...

### Quels sont ses désavantages?

- Elle réintroduit une séparation à la frontière, que l'euro avait gommée.
- Elle ne s'adresse qu'aux entreprises ayant leur marché en Iparralde et dont la majorité des paiements sont en espèces (ce qui est très limitatif).
- Elle ne résout pas les handicaps fondamentaux de l'économie d'Iparralde (non productive, voir mon article précédent). Ce qui signifie qu'elle concentrera les achats en Eusko sur les entreprises (artisans ou commerçants) ou les acteurs économiques (paysans) qui l'accepteront mais qui souffrent déjà du handicap d'être confrontés à une centralisation mondialiste ou hexagonale.
- Les acteurs de cette centralisation tels que par exemple les grandes distributions déjà assurant l'immense majorité des besoins n'y adhéreront pas. Il nous a déjà été expliqué qu'il n'était pas souhaitable qu'ils y adhèrent (ils pourraient néanmoins avoir une politique plus bénéfique sur le territoire: bilinguisme, mécénat ou part d'achat territorial).
- Le mode de paiement en espèce tend à disparaître. Pour citer un exemple, dans un commerce bayonnais, en général, la part de paiement en liquide est très nettement inférieure à la part carte bancaire. L'effet de réintroduction du paiement en coupure eusko et du remboursement de commerçant en monnaie euro, aura un effet d'accumulation d'eusko sur le commerçant, aggravant le phénomène. Il serait utile de convenir avec les banques dont le mode est mutualisé, donc plus ouverte a priori, de conduite à responsabilité sociale à appliquer sur le territoire. Il a été expliqué que des paiements, par compensation, sont à l'étude.
- La part des sociétés ou des paysans dans la gestion du projet a-t-elle été assez importante? Par exemple, le premier cercle que constitue «Lantegiak» a-t-il été questionné? En ce qui concerne Lantegiak, il est prévu que nous abordions cette question puisque nous serons directement confrontés à la situation.
- Il est prévu un coût net de 5% (payé par les commerçants) auquel doit être ajouté un coût de gestion (sans doute minime) mais pas nul, dans l'accumulation des tracasseries administratives déjà antiéconomiques.
- Elle favorise les détournements vers le monde socio éthique mais faut-il une telle usine à gaz pour inciter les habitants de ce pays pour donner ou pour aider? N'y a-t-il pas d'autres méthodes pour conscientiser les acteurs économiques d'Iparralde et, par exemple, concernant le premier cercle des Lantegiak, je suis certain qu'un nombre important d'adhérents participe de près ou de loin au mécénat/culture en Iparralde.
- Il est mis en place un agrément des entreprises pour les faire adhérer à l'eusko. Il n'est pas certain que l'autorité qui agréé soit compétente, impartiale et avertie



des contraintes économiques.

- Il y aura aussi un effet pernicieux de l'eusko: l'effet «mistigri» du billet qu'on essaiera de se repasser (pour échapper à la décote de 5%) et qui atterrira vers l'entreprise ou le paysan «bonne poire» du microcosme consanguin.
- Ce même paysan ou société commerciale devra pour recycler l'eusko (le but est en effet de le faire tourner plus d'une fois donc de le «refiler») trouver un fournisseur l'acceptant (ce qui n'est pas évident au vu de la faible technicité d'Iparralde). Examiner par exemple un commerçant de vêtements, quels sont dans ses postes principaux ceux qu'il peut payer en eusko: salaires, énergies, achats de vêtements? Pas possible. Par ailleurs sur le plan de la traçabilité comptable, étant assujéti à des enregistrements souvent informatisés, ses paiements devront être tracés (chèque, virement). Dés lors, la part en eusko devra-t-elle être différente et obligera-t-elle à une autre écriture? Ce problème d'écriture se retrouve aussi si le salarié accepte de recevoir une partie en eusko...
- En ce qui concerne le salaire, une partie versée en eusko est elle légale (risque de décote 5%)? Obligera-t-il l'entreprise à corriger cette décote en payant légèrement plus? Les syndicats ont-ils un avis sur cette question?

### Un double emploi avec la démarche RSO des entreprises territoriales (liées à l'implication dans le territoire)

Des travaux en cours sont sur le point d'aboutir à une marque territoriale pour chaque entreprise (lire article précédent).

Les «défis» évoqués dans le partenariat eusko reprennent de façon trop limitée les 14 critères qui seront la base des labels des entreprises «territoriales». Ce double emploi n'accroîtra pas la clarté du message. Par ailleurs, il nous a été précisé que ces défis étaient relativement symboliques et que le jury acceptant l'adhésion ne serait pas trop regardant. L'idée bonne se révèle être difficile à mettre en place...

### Conclusion

Je suis peut être trop «vieux» ou trop «blasé». Et l'enthousiasme que j'ai ressenti auprès de certains, m'indique que ma prudence est peut être pas la bonne attitude. Sans enthousiasme, les entreprises qui font le fleuron du premier cercle Lantegiak, Hemen/Herrikoa, Seaska, Gure Irratia, EHLG, etc. auraient ils vu le jour? Aussi, le sujet mérite débat et il ne faut pas refermer trop tôt la porte. Merci aux promoteurs de répondre néanmoins aux questions qui se posent, sans trop m'en vouloir si possible...

●●● pas tant que ça du rejet par la commission des comptes de campagne présidentielle des comptes de Nicolas Sarkozy ce qui devrait coûter onze millions d'euro à l'UMP. Sarko conteste auprès du Conseil Constitutionnel... dont il est membre. La France généreuse qu'il nous a léguée serait-elle devenue mesquine?

●●● de la grâce accordée par le Pape Benoit XVI à son ancien majordome, Paolo Gabriele, condamné à 18 mois de prison pour avoir subtilisé des documents secrets du Vatican. Le remplaçant repasse mal les soutanes.

●●● et désolé qu'une opération à la vessie contraigne la si charmante Margaret Thatcher à passer, à 87 ans, les fêtes de Noël à l'hôpital. Bobby Sand en perd l'appétit.

●●● qu'à 86 ans, le chef historique et opposant du FLN Hocine Aït Ahmed, déclare «le moment est venu pour moi de passer le témoin»... avant l'arme à gauche?

●●● et réjoui de voir Alain Afflelou ne marcher qu'en partie sur les traces de Depardieu en limitant à trois ans sa délocalisation à Londres et assumant vouloir garder son passeport. L'opticien voit plus loin.

●●● de la preuve avancée par Bernard Tapie contre le ministre Arnaud Montebourg qui se serait opposé à son rachat du journal La Provence «je détiens un enregistrement audio». Il va voir de quel Mital je suis fait!

# Et l'Eusko dans tout cela

Animateur du projet de monnaie locale "Eusko", Dante Edme-Sanjurjo répond aux objections soulevées par Pantxo Bimboire dans sa chronique économique de la 3<sup>ème</sup> page de ce numéro d'Enbata.

**PANTXOA Bimboire: Outre que l'eusko réintroduit une séparation à la frontière, que l'euro avait gommée, quels en sont les désavantages?**

**Dante Edme-Sanjurjo:** Premièrement, l'eusko est une monnaie complémentaire: elle ne remplace pas l'euro. Les échanges en euros vont bien entendu continuer! Deuxièmement: l'article 2 des 40 Règles de fonctionnement de l'eusko dit: «*Son extension au Pays Basque Sud est possible*». Nous ne pouvons bien entendu pas affirmer qu'elle aura lieu et parler à la place des Basques du Sud, l'extension de l'eusko dépendra de leur volonté. Mais nous avons déjà été contactés par des personnes souhaitant expérimenter l'eusko au Sud, et dès le système opérationnel au Nord nous pourrions accompagner ces expérimentations de l'autre côté. Pour l'instant, nous devons plutôt freiner le mouvement faute de moyens humains suffisants pour répondre aux sollicitations du Sud! Enfin, le fait de mentionner la possible extension au Sud de l'eusko dès l'article 2 montre l'importance que nous portons à cette question.

**P. B.: Elle ne s'adresse qu'aux entreprises ayant leur marché en Iparralde et dont la majorité des paiements sont en espèces.**

**D. E-S.:** Oui et non. Oui, l'eusko s'adresse

aux entreprises actives en Iparralde, puisque c'est un outil de relocalisation de l'économie: l'eusko permet seulement des échanges au sein du Pays Basque afin de favoriser les échanges locaux: et non, il ne s'adresse pas aux entreprises travaillant surtout avec des espèces: avant la mi-2013 sera mis en place un système de paiement électronique à distance au moins pour les professionnels, peut-être même pour les utilisateurs. Nous connaissons très bien les besoins et contraintes des entreprises, pour avoir régulièrement échangé avec des chefs d'entreprises lors de nos réunions. Ils ont d'ailleurs fait évoluer le projet initial.

**P. B.: Elle ne résout pas les handicaps fondamentaux de l'économie d'Iparralde. Ce qui signifie qu'elle concentrera les achats en eusko sur les entreprises (artisans ou commerçants) ou les acteurs économiques (paysans).**

**D. E-S.:** L'eusko n'a jamais prétendu résoudre les handicaps fondamentaux de l'économie d'Iparralde. Mais qui pourrait se targuer de relever un tel défi? L'eusko est une monnaie complémentaire à l'euro, est une initiative complémentaire à tous les projets qui ont été portés depuis des décennies pour permettre un développement harmonieux du Pays Basque. L'eusko est un outil en plus, dont l'efficacité dépendra du soutien qu'il recevra, notamment de ceux qui en leur temps ont porté des projets novateurs qui ont depuis fait leurs preuves, et qui se sont avérés très utiles pour le Pays Basque, pour son économie, sa culture, sa langue ou son environnement.

**P. B.: Les acteurs de cette centralisation tels que par exemple les grandes distributions déjà assurant l'immense majorité des besoins n'y adhéreront pas.**

**D. E-S.:** Nous pensons en effet que jamais les actions positives des acteurs de la grande distribution (mécénat, bilinguisme) ne compenseront l'impact négatif qu'ils ont sur leur territoire: concurrence aux commerces de proximité, incitation à la sur-consommation, désertifications des centre-villes et centre-villages, emploi précaire... Nous avons choisi notre camp: celui des PME, paysans et commerces de proximité. Selon Les Coulisses de la grande distribution (Chris-

**“L'eusko est une monnaie complémentaire à l'euro pour permettre un développement harmonieux du Pays Basque, un outil en plus, dont l'efficacité dépendra du soutien qu'il recevra.”**

tian Jacquiau, Albin Michel, mars 2000), chaque emploi créé dans la grande distribution en détruit trois dans les commerces de proximité.

**P.B.: Le mode de paiement en espèce tend à disparaître. Il a été expliqué que des paiements, par compensation, sont à l'étude.**

**D. E-S.:** C'est pourquoi nous allons développer un eusko électronique. Nous avons observé en Allemagne, avec la monnaie Chiemgauer, en Bavière, que 70% des échanges avec cette monnaie locale se font de manière électronique.

**P. B.: La part des sociétés ou des paysans dans la gestation du projet a-t-elle été assez importante?**

**D. E-S.:** Non, Lantegiak n'a pas été consulté en tant que tel, mais nous avons eu de nombreux contacts avec des chefs d'entreprises et paysans, et avons entendu leur point de vue, qui a fait évoluer notre projet. Nous avons sans doute grâce à cela de très bon retours de la part de nombreux commerçants et chefs d'entreprise quand nous leur proposons de rentrer maintenant dans le réseau.

**P. B.: Il est prévu un coût net de 5% auquel doit être ajouté un coût de gestion dans l'accumulation des tracasseries administratives déjà anti-économiques.**

**D. E-S.:** Il est vrai que ces 5% représentent un coût. Mais nous avons observé en Allemagne qu'en moyenne les 600 entreprises du réseau réutilisent 70% de la monnaie locale qu'elles reçoivent. Ainsi, elles relocalisent effectivement leurs achats, et ne paient en commission que 5% de 30% de leurs entrées en monnaie locale, qui ne constituent de fait qu'une petite part de leur chiffre d'affaires. De plus, en échangeant avec les commerçants allemands, pas un seul ne s'est plaint de cette commission, mettant en avant les avantages du système pour eux, et pour les associations qu'ils financent grâce à ces 5% (3% vont aux associations désignées par les particuliers, et 2% à l'association de gestion de la monnaie).

**P. B.: Elle favorise les détournements**



Dante Edme-Sanjurjo

2012KO ABENDUAREN 27AN

MICHEL CAHEN, CHERCHEUR CNRS À L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX

## Langues "régionales" et laïcité (2/2)



(Suite et fin de l'article  
de la semaine dernière)

Dans la logique jacobine, les «particularités» sont assimilées à des groupes de croyance ou de pensée puisqu'elles s'écartent de la supposée non-identité de la République-nation.

C'est pourquoi la laïcité est souvent invoquée quand on réfléchit à la question des langues régionales.

C'est une erreur.

La République ne connaît aucun culte ou groupe de croyance, mais les langues, et les citoyens qui les parlent, ne constituent nullement un secteur spécifique de pensée.

Une langue à la fois porte une culture et en fait partie, mais la culture est un concept très vaste.

La langue française est la langue de la Révolution de 1789 et de la Restauration de 1815, de la Révolution de février 1848 et de la sanglante répression de juin, du coup d'État du 18 Brumaire, des Commu-

nards et des Versillais, de la Résistance et de la collaboration, de l'«Algérie française» et des porteurs de valise, de Mai 68 et de De Gaulle, du Front de Gauche et du Front national.

Ceux qui parlent français ne dessinent pas un groupe de pensée.

Il en va de même pour ceux qui parlent alsacien, basque, breton, corse, créole, gallo, flamand ou occitan.

Alors certes, ceux qui parlent une langue donnée forment un «groupe».

Mais cela n'a jamais posé problème : notre législation pullule de règlements accordés à des groupes particuliers.



*"Hizkuntza bat hitz egiten dutenek,  
"talde" bat osatzen dute.  
Baina hori ez da arazo bat!  
Frantses legediak zer nahi araudi baditu  
talde zehatz batzuri zuzenduak direnak eta!"*

**La loi du travail se doit d'être inégalitaire afin de produire de l'égalité**

Des réglementations spécifiques de retraite, des droits liés à la maternité, à des responsabilités particulières, à des métiers pénibles...

Le droit du travail, au moins depuis le Front populaire et le programme du Conseil national de la Résistance, est entièrement fondé sur la reconnaissance du fait qu'il n'y a pas égalité entre le groupe des ouvriers et le groupe des patrons, et sur le principe que la loi se doit d'être inégalitaire afin de produire de l'égalité : la législation sur les relations de travail accorde plus de droits aux travailleurs qu'aux patrons – et c'est bien pourquoi l'appareil d'État capitaliste ne la fait pas appliquer et salarie 5000 fois plus de policiers et gendarmes que de contrôleurs et inspecteurs du travail...

Plus tard, les ZEP (zones d'éducation prioritaires) furent aussi fondées sur cette idée de discrimination positive : donner plus à ceux qui ont moins.





Michel Cahen

On comprend mieux ainsi le vrai sens du principe de «l'égalité de tous devant la loi».

Il ne signifie pas que «la loi est la même pour tous», mais que la loi doit produire de l'égalité pour tous. Le droit républicain est rempli de législations spécifiques à des groupes.

Mais, on l'aura remarqué, ces groupes ne sont jamais des groupes de pensée.

La République n'a aucun problème à reconnaître des «groupes» qu'elle dote de droits spécifiques, du moment qu'ils ne fondent pas une citoyenneté parallèle ; et parce que des lois spécifiques sont parfois nécessaires pour assurer l'égalité.

#### Minorité nationale dotée d'une langue stabilisée et d'une culture propre

Les langues de France sont profondément enracinées sur le sol de la République, et c'est ce qui les différencie des langues immigrées : leurs historicités ne sont pas du tout les mêmes.

Notre histoire montre qu'en France, jamais une immigration n'a produit, trois ou quatre générations plus tard, une minorité nationale dotée d'une langue stabilisée et d'une culture propre : c'est à l'inverse la culture de cette immigration qui irrigue et enrichit la culture française.

Mais après des centaines de générations, les langues de France existent toujours, car elles sont le produit du sol, et non des flux migratoires récents produits par le capitalisme.

Elles sont affaiblies, mais la langue française l'est elle-même.

Historiquement, c'est le même processus capitaliste qui tend à uniformiser linguistiquement la planète. La défense de la langue française ne peut se faire que dans une optique de démocratie linguistique, conjointement à celle des langues régionales.

Il s'agit bien d'un modèle politique à construire. C'est pourquoi il faudrait que le service public possède des écoles en langues de France autres que le français (mais où l'on apprendrait le français), parce qu'il y a des sociabilités historiquement enracinées sur, et produites par le sol de la République ; inversement, l'enseignement des langues de l'immigration ne saurait reposer sur des écoles en ces langues étrangères, pas plus que le service public ne saurait avoir des écoles entièrement en anglais.



*"Konstituzioko 2. artikuluko berria hau behar litaik izan: "Errepublikako hizkuntzak dira frantsesa denetan, eta historia eta galde sozialak eskatzen duten gunetan Frantziako beste edozoin hizkuntza"*

#### Relégation des langues de France dans une zone de non-droit

Mais l'apprentissage de ces langues doit être favorisé par le biais de professeurs titulaires du public, et non de moniteurs envoyés et payés par les ambassades de ces pays d'origine (comme c'est le cas aujourd'hui en primaire) et qui souvent ne respectent pas la laïcité.

Si le français est attaqué par la mondialisation, la situation des langues de France autre que le français est pire.

Elles ont été grandement affaiblies par leur relégation dans une zone de non-droit, la sphère privée (le vieux «parlez patois à la maison»).

Or la langue ne peut pas être «privée» puisque par excellence elle exprime le lien social.

Si on l'en expulse elle agonise, sauf si un mouvement civil suffisamment puissant la défend.

#### "Même loi pour tous" VS "Egalité devant la loi"

L'égalité devant la loi n'a pas existé en ce qui concerne les langues de France.

Ce qu'il y eut, c'est l'uniformité devant la loi. Une «même loi pour tous» qui opprime une partie du peuple, si réduite soit-elle, ne répond pas au principe d'égalité devant la loi.

Le Conseil constitutionnel censure quelques articles de la Charte car il abuse de la notion de «groupe» qui devrait s'appliquer uniquement aux groupes de croyance et de pensée.

On pourrait considérer comme non constitutionnelles les lois en faveur de la parité hommes-femmes, puisque ces lois désignent un groupe spécifique, les femmes.

#### Défendre la démocratie linguistique d'un point de vue républicain, laïc et antilibéral pour l'égalité des droits et non le "droit à la différence"

Pourtant, le droit à la scolarisation en toute langue de France ne serait pas un droit spécifique accordé à tels ou tels, mais un droit général accordé à l'ensemble des citoyens.

D'une part, la cohérence au sein des mouvements émancipalistes (dont l'abertzalisme est un bel exemple) et l'efficacité politique commandent de défendre la démocratie linguistique d'un point de vue républicain, laïc et antilibéral, pour l'égalité des droits et non le «droit à la différence».

D'autre part, non seulement la défense des langues régionales est intégrable à, mais elle est surtout un impératif découlant de la laïcité, inséparable du droit à l'égalité.

L'amendement constitutionnel indispensable serait alors que l'actuel article 2 selon lequel «La langue de la République est le français», fût reformulé en «Les langues de la République sont, partout, le français, et là où l'histoire et la demande sociale l'exigent, toute autre langue de France». Je défie quiconque de prouver qu'il s'agirait d'une atteinte à la laïcité.



## 2012ko bilana

Garratoina

Manifa nazionala urtarrilak zazpi Paris ta Madrilentzat ez omen da aski

Kartzeletan oraino zazpirehun preso Ta bi gobernamentu irriz elgarri so

Otsailak ereman du Manuel Lasarte Milesker bertsolari eta laster arte

Español Estatuan Jainko diren uste Garzon ere abantsu lurperatu dute

Martxoan Sarkozyren bisita aipagai Berak ez dakit bainan guk ez ginuen nahi

Hollande kalmatu zaite azken hau entzunik Horrek ez du erran nahi maite zaitugunik!

Apirilak dakartzki presidentzialak Ta beteko ez diren promesen itzalak

Hilabete hau beti egin zait zakarra Hargatik eman diot koplak bat bakarra

Herri hunen zauriez maiatza lekuko Gaur Nafarroa dugu berkonkistatuko...

...Herri urratsen dira porrotaren kausak Bihar goiza goitatzan ahal du iraultzak

Ekainan berriz bozak, legistatiboak Jende gehiago biltzen ditu zikiroak

Alliot Marie ta Grenet poderetik kanpo Astia uzten die zikirotarako

Uztaila bestaz besta, Baiona, Heleta, Batzuek defizita besteek errezeta

FMI ta BCE arrangura dira Festibaleko azken konduer begira

Agorrilan Xan Mixel okupa berria Paradisua da lur gainean jarria

Serorek otoitz batez lau kamion zakur Azken jujamenduaz ez baitira beldur

Irailan politikak behera ta gora Kolektibitate bat dugu azken moda

Aho batez galdetu dute gure Jaunek Primadera usaina du larrazken hunek

Urrian Lebranchuren promesa abila, Promesei esker ere Urkulluk makila

Ta laborarientzat Lurrama egunak, Aspaldi ez nituen pleñitzen entzunak!

Azaroan Valls jauna egin da ogoskor: Kolektibitatea eta gure Aurore?

ETAk errenditu nahi ditu bomba, bala... Zer leku aproposa den Valls-en azala!

Ahalaz profitatu untsa abendua 21 gaueko fini da mundua

Hilabete onena 13garrena! Aurten kriasiagatik izanen ez dena!

## CANTON DE MONTDIDIER

[www.cc-montdidier.com/missions/environnement](http://www.cc-montdidier.com/missions/environnement)



# Faire composter

## L'autre réussite du canton de Montdidier

Quand on connaît le coût d'élimination d'une tonne d'ordures ménagères (46 euros/an/habitant, soit 230 euros pour une famille de 5 personnes), l'utilisation d'un composteur est une formidable façon à la fois de limiter les coûts et d'éviter de la pollution par les engins de transport.

A l'inverse, quand on met 100 kg de déchets biodégradables dans son composteur ou sur un tas au fond du jardin, les micro-organismes et vers de terre digèrent le tout en un peu moins d'une année, nous rendant 10 kg d'excellent engrais.

Ce sont donc 90 kg de déchets qui se sont gérés tout seuls sans un seul litre de carburant pour les transporter, sans un seul euro dépensé.

### Pourquoi ne pas s'y mettre ?

Des exemples de composteurs individuels ou collectifs (dans les immeubles) existent !

### Alimenter son composteur

On peut alimenter son composteur avec les déchets du jardin (tontes de gazon, tailles de haies, brindilles, fleurs fanées...) mais aussi avec les déchets biodégradables de la maison :

- épluchures de fruits et de légumes,
- fanes, feuilles abîmées de légumes,

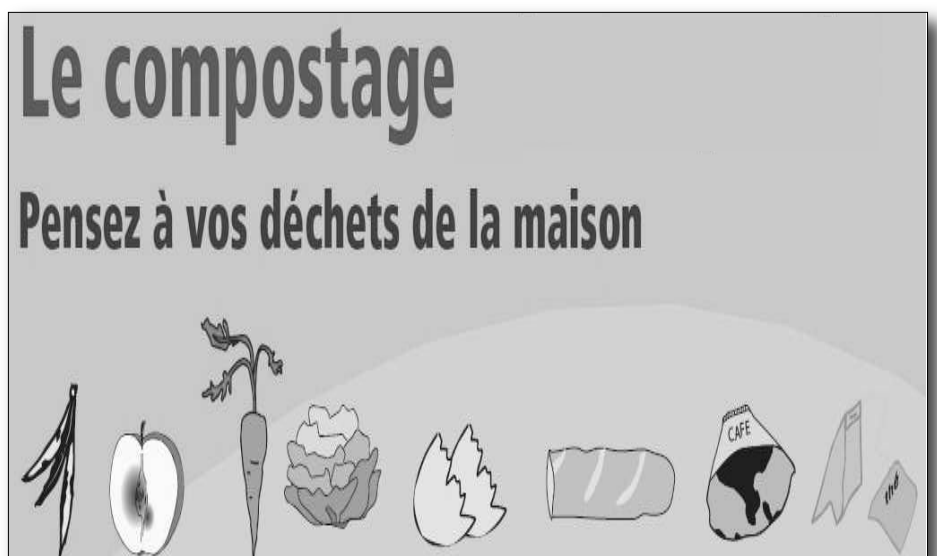
- fruits ou légumes pourris, trognons,
- coquilles d'oeufs,
- restes de pâtes, riz ou pain sans gras,
- filtres à café avec le marc, dosettes, sachets de thé sans l'agrafe,
- fleurs coupées fanées,
- essuie-tout (sans gras) et son rouleau en carton, papier journal,
- cendres de la cheminée.

### Redémarrer votre composteur

Tout d'abord, videz votre composteur du compost mûr si ce n'est pas encore fait. Si votre compost n'est pas prêt, laissez-le mais brassez-le bien pour l'aérer : à la sortie de l'hiver, le tas est souvent trop tassé et/ou humide. Ensuite, vous pouvez recommencer les apports.

### Enrichissez votre jardin individuel ou collectif

La saison des plantations et autres semis est repartie : aération du sol, préparation des parcelles du potager... le travail au jardin bat son plein. Profitez-en pour incorporer du compost à votre terre : ainsi amendée, elle vous donnera de beaux produits du jardin.



# Droit à la formation

Le droit à la formation des élus locaux est consacré par le code général des collectivités territoriales, s'adressant aux élus des communes, des EPCI, des conseils généraux et des conseils régionaux en France.

Le code général des collectivités territoriales reconnaît aux élus locaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par des articles spécifiques.

## Champ d'application

Le droit à la formation est ouvert aux membres des conseils municipaux, des communautés urbaines et de villes, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, des conseils généraux et des conseils régionaux.

## Nature de ce droit

Ce droit à la formation s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité locale concernée, qui a expressément délibéré sur le montant de la ligne budgétaire y afférente. Les frais de déplacement, d'enseignement et, le cas échéant, de séjour donnent droit à remboursement.



Les pertes de revenu de l'élu sont également supportées par la collectivité dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance. Par ailleurs, pour les élus qui ont la qualité de salarié, le droit à la formation prévu par le code général des collectivités territoriales permet de bénéficier d'un congé de formation. La durée de ce congé est fixée à dix-huit jours par élu, quel que soit le nombre de mandats détenus. Ce droit à congé de formation est renouvelable en cas de réélection.

## Montant maximum des dépenses de formation

Le montant des dépenses de formation votées au budget de la collectivité ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction que peuvent percevoir les élus de cette collectivité.

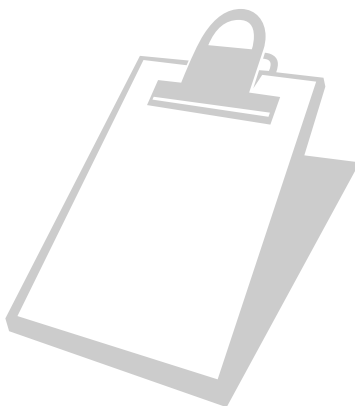
**Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL)**  
www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/a\_votre\_service/conseils\_et\_organismes/conseil\_national\_de/

**Liste des organismes agréés pour la formation des élus / par département / septembre 2012**

**Association des maires des Pyrénées-Atlantiques - Maison des communes - Cité administrative** - Rue Auguste Renoir - BP 609 - 64006 PAU CEDEX - Tél.: 05.59.84.40.40 - www.cdg-64.fr

**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (Association)** - 22 ter, rue Jean-Jacques de Monaix - 64000 Pau - Tél.: 05 59 84 53 66 - E. mail : caue64@caue64.fr

## Agenda de la Fondation



Alda!ren bloga :  
[www.mrafundazioa-alda.org](http://www.mrafundazioa-alda.org)

Jeudi 17 janvier à 19h00 à Bayonne  
(locaux de la Fondation MRA,  
20, rue des Cordeliers)

### Conférence publique "On lâche rien !"

Retour sur la grève la plus longue d'Europe.  
Avec des **grévistes d'Ariznavarra** à Gazteiz (91 femmes ayant gagné en 2010 une grève ayant duré presque 3 ans), **Amaia Muñoa** et **Joseba Villareal**, **responsables du syndicat ELA**  
Présentation d'un syndicalisme atypique en Europe  
Suivie d'un repas avec les ex-grévistes  
Entrée gratuite, inscription conseillée  
Traduction simultanée (système de casques)



Repas à 11 €, inscription obligatoire à :  
[ipar@mrafundazioa.org](mailto:ipar@mrafundazioa.org) / 05 59 25 65 52

"Si tu luttas, tu peux perdre...  
si tu ne luttas pas, tu as déjà perdu !"  
Devise des grévistes d'Ariznavarra



MANU  
ROBLES-ARANGIZ  
INSTITUTUA

Fondation Manu Robles-Arangiz Institutua  
20, Cordeliers karrika  
64100 BAIONA  
☎ + 33 (0)5 59 59 33 23  
[www.mrafundazioa.org](http://www.mrafundazioa.org)

Zuzendaria  
Dani Gomez  
Ipar Euskal Herriko arduraduna  
Txetx Etcheverry  
Alda!ren koordinatzailea  
Xabier Harlouchet



**vers le monde socio-éthique mais faut-il une telle usine à gaz pour inciter les habitants de ce pays pour donner ou pour aider?**

**D. E-S.:** Bien évidemment, personne n'a attendu Euskal Moneta pour soutenir la vie culturelle et associative du Pays Basque, et heureusement! Encore une fois, nous sommes un outil en plus! Les entreprises ne réutilisant pas leurs euskos vont financer les associations, et les associations, pour cela, vont inciter leurs adhérents et sympathisants à adhérer à l'eusko, donc à être clients de ces entreprises. Ce n'est pas un détournement, c'est un système de solidarité, inventé en Allemagne, et dont nous avons pensé qu'il serait particulièrement bien adapté au Pays Basque, qui a une forte culture associative et de l'action collective.

**P. B.:** *Il est mis en place un agrément des entreprises pour les faire adhérer à l'eusko. Il n'est pas certain que l'autorité qui agréé soit compétente, impartiale et avertie des contraintes économiques.*

**D. E-S.:** C'est sous-estimer le travail que nous avons réalisé et notre pragmatisme: bien entendu, les chefs d'entreprises constitueront une proportion importante, bien que non majoritaire à elle seule, du comité d'agrément. Et nous demandons à tout chef d'entreprise entrant dans le réseau de participer, sauf cas de force majeure, à l'Assemblée générale annuelle. C'est un moyen de souligner l'importance qu'a pour l'eusko leur participation et leur point de vue.

**P. B.:** *Il y aura aussi un effet pernicieux de l'eusko: l'effet «mistigri» du billet qu'on essaiera de se repasser (pour échapper à la décote de 5%) et qui atterrira vers l'entreprise ou le paysan «bonne poire» du microcosme consanquin.*

*Ce problème d'écriture se retrouve aussi si le salarié accepte de recevoir une partie de sa rémunération en eusko...*

**D. E-S.:** En termes de comptabilité, comme attesté par deux experts-comptables du Pays Basque, il n'y a aucune difficulté d'écriture. Le chiffre d'affaires est 100% en euros, l'eusko n'est qu'un mode de paiement, au même rang que les espèces, chèques, CB, chèques Vacances, tickets restaurant... Quant aux professionnels ne pouvant pas écouler d'euskos auprès de leurs principaux fournisseurs, pour certains nous aurons des solutions de remplacement, pour d'autres non, et soit ils auront en effet des frais de commission de 5%, charge à eux de voir si les avantages du système pour eux et leur territoire vaut le coût, soit ils préféreront ne pas entrer dans le réseau. Nous ne prétendons pas créer un système qui convienne aux besoins de tout le monde. Nous espérons cependant qu'il conviendra au plus grand nombre.

**P. B.:** *En ce qui concerne le salaire, une partie versée en eusko est elle légale (risque de décote 5%)? Obligera-t-il l'entreprise à corriger cette décote en*



On travaille beaucoup à la création de l'eusko

**payant légèrement plus? Les syndicats ont-ils un avis sur cette question?**

**D. E-S.:** Pour les salaires, tout est 100% légal, simple et validé par des experts-comptables. Un paiement en eusko est un paiement en liquide: il faut le mentionner sur la fiche de paie en tant que tel, avoir l'accord du salarié, lui faire signer un reçu quand on lui donne les euskos, et plafonner les paiements à 1.500 euros (les primes et heures supplémentaires pouvant être en sus).

**P. B.:** *Un double emploi avec RSO des entreprises territoriales.*

**D. E-S.:** C'est précisément parce que l'eusko ne fait pas le même travail que la marque territoriale que c'est un outil complémentaire. Sinon, il ferait en effet double emploi.

**P. B.:** *L'idée bonne se révèle être difficile à mettre en place...*

**D. E-S.:** C'est beaucoup de travail, mais ce n'est pas si compliqué! Nous avons surtout besoin de bonnes volontés, si possible disposant d'un peu de temps, et de commerçants et chefs d'entreprise prêts à prendre

le (petit) risque d'adhérer à l'initiative!

**P. B.:** *Je suis peut être trop «vieux» ou trop «blasé». Et l'enthousiasme que j'ai ressenti auprès de certains, m'indique que ma prudence est peut être pas la bonne attitude. Sans enthousiasme, les entreprises qui font le fleuron du premier cercle Lantegiak, Hemen/Herrikoa, Seaska, Gure Irratia, EHLG, etc. auraient ils vu le jour? Aussi, le sujet mérite débat et il ne faut pas refermer trop tôt la porte. Merci aux promoteurs de répondre néanmoins aux questions qui se posent, sans trop m'en vouloir si possible...*

**D. E-S.:** Nous ne vous en voulons pas le moins du monde et cette conclusion est en effet bienvenue: nous espérons en effet bénéficier du soutien, ou au moins de la bienveillance, des acteurs qui savent ce que c'est que monter un projet à la seule force du bénévolat pour construire un Pays Basque dans lequel nos enfants vivront aussi bien, et peut-être mieux, que nous y avons vécu.

## 2013 sera l'année de l'Eusko

**C'**EST le moment d'adhérer à l'association Euskal Moneta (5 à 20 euros l'adhésion, au libre choix de chacun) pour pouvoir changer ses euros contre des euskos dès le 19 janvier (à l'anniversaire d'EHLG à Ainiza), et commencer à utiliser la monnaie basque, écologique et solidaire dès le 31 janvier.

Chaque fois que vous convertirez 100 euros, vous recevrez en échange 100 eusko, mais en outre, une association de votre choix touchera quand à elle 3 eusko (financés par la décote de 5% appliquée aux entreprises qui veulent reconverter ces eusko en euro). C'est

un nouveau moyen simple, efficace et durable de financer la vie associative d'Iparalde. Le choix de cette association se fait au moment de votre adhésion à Euskal Moneta.

Nous appelons donc aujourd'hui tous les lecteurs et lectrices qui veulent soutenir leur hebdomadaire préféré de bien vouloir parrainer *Enbata* lors de leur adhésion. Aintzinetik milesker!

Enfin, *Enbata* a décidé de rejoindre le réseau eusko: à partir du 31 janvier 2013, on pourra s'abonner à notre revue en payant en eusko sonnante et trébuchante!



# Pacte per la Llibertat

*Voici l'essentiel du contrat signé entre les deux formations souverainistes. Il s'accompagne des premières mesures législatives prises par le gouvernement catalan, elles augurent du choc frontal qui va suivre.*

**T**EL est le nom de l'accord conclu le 18 décembre entre CiU et ERC. Tous deux s'engagent à organiser une consultation référendaire en 2014 et établissent en six points le processus qui durant l'année 2013 conduira à ce vote.

1- Présenter à la première session extraordinaire de la dixième législature une Déclaration de souveraineté du peuple de Catalogne. Elle aura pour objet de fixer l'engagement du Parlement sur l'exercice du droit du peuple de Catalogne à décider de son destin.

2- Voter la loi sur les consultations référendaires à partir des travaux entamés lors de la précédente législature, en tenant compte de différents amendements [NDLR: Artur Mas espère recevoir ici l'appui des socialistes catalans ou d'une partie d'entre eux et il les a ménagé durant son discours d'investiture]. L'engagement sera pris d'engager la procédure parlementaire au plus tard fin janvier 2013.

3- Ouvrir un processus de négociation avec l'Etat espagnol sur l'exercice de ce pouvoir de décision incluant la possibilité d'organiser un référendum, prévu dans la loi 4/2010 approuvée par le Parlement de Catalogne. La question devra être formalisée pour le premier semestre 2013.

## Transition nationale

4- Créer un Conseil catalan pour la transition nationale. Son but sera de promouvoir, de coordonner, de participer aux côtés du gouvernement catalan à la mise en œuvre de la consultation et de la transition nationale. Cette instance sera composée de personnalités connues, engagées et représentatives, issues de divers horizons. Il devra favoriser la participation des entités économiques, sociales et culturelles, ainsi que celle des formations politiques favorables au pouvoir de décision et à la consultation.

5- CiU et ERC s'engagent à mettre en œuvre toutes les procédures juridiques et institutionnelles possibles jusqu'au 31 décembre 2013, afin de pouvoir, à partir de cette date, mettre en œuvre la consultation, conformément à son cadre légal, dans le courant de l'année suivante [2014], à moins que le contexte économique et politique requière un report des délais. En tout état de cause, la date sera convenue par les deux parties signataires.

6- Mettre en œuvre une consultation pour que le peuple de Catalogne puisse se prononcer sur la possibilité que la Catalogne constitue un Etat dans la cadre européen. CiU et ERC sont d'accord pour consolider une majorité sociale à même de garantir le succès de la consultation et du processus de transition nationale.

\*\*\*

Ce pacte ne révèle toutes les cartes, mais il définit le cadre général de l'action politique à venir, il précise surtout un calendrier pour éviter que ce processus traîne et s'enlise. Pour garantir sa mise en œuvre, les indépendantistes républicains d'ERC détiennent l'arme absolue: le renversement du gouvernement catalan. CiU n'aurait alors pour option que de rechercher un accord auprès du PP ou des socialistes, avec lesquels les atomes crochus sont assez faibles et qui supposerait l'abandon pur et simple du projet souverainiste.

## Fiscalité, infrastructures

Le deuxième volet du pacte signé entre CiU et ERC porte sur des mesures destinées à structurer le futur Etat catalan. Cela passe pour l'essentiel par des décisions sur le plan économique et fiscal: une Caisse de Sécurité sociale propre à la Catalogne et un service du Trésor chargé de collecter la totalité

**“Fixer l'engagement du Parlement sur l'exercice du droit du peuple de Catalogne à décider de son destin.”**

**“Que le peuple de Catalogne puisse se prononcer sur la possibilité de constituer un Etat dans le cadre européen.”**

de l'impôt, afin de garantir le versement des pensions et des prestations de chômage. Le projet a été défini l'été dernier, peu avant qu'Artur Mas rencontre le premier ministre espagnol Mariano Rajoy qui opposa une fin de non-recevoir et provoqua ainsi les élections anticipées. Sur la base d'un accord signé entre les quatre députations catalanes, il prévoit le lancement d'une Agence fiscale de recouvrement, dotée de son propre service de lutte contre la fraude. En complément, un «*Institut catalan des finances*» sera créé, sorte de banque publique catalane, pour faciliter, sans passer par Madrid, la circulation des fonds entre les services fiscaux, l'économie productive, les institutions, etc. Le droit fiscal sera modifié en matière de successions et de donations. Une nouvelle taxe de un euro est déjà instaurée sur chaque produit pharmaceutique vendu et fait l'objet d'un recours par l'Etat devant le tribunal constitutionnel. Un autre impôt sur les dépôts bancaires commence à être perçu dès cette semaine avec effet rétroactif. Ce qui met en furie le ministre espagnol du budget: un «*impôt créé par un décret-loi est dépourvu de toute légitimité*». La fiscalité en matière d'environnement sera également alourdie, elle portera sur l'émission de gaz polluants par les avions, sur les résidus nucléaires et modifiera de la protection civile des centrales atomiques. Les boissons rafraichissantes sucrées seront frappées d'une taxe plus forte, ainsi que les hypermarchés. Une incitation fiscale contraindra les sociétés propriétaires d'immeubles pour qu'elles les mettent en location.

● En matière d'énergie, le gouvernement catalan veut contrôler la gestion, le transport, la distribution de l'énergie électrique et de l'eau, actuellement du ressort de l'Etat central. Idem en matière des ports et aéroports. Il s'agit d'une vieille pomme de discorde entre Madrid et Barcelone. L'Espagne n'accepte pour l'instant de la Generalitat qu'une vague participation formelle à la gestion de ces infrastructures essentielles en matière de souveraineté.

● Routes et autoroutes: les Catalans veulent instaurer une «*eurovignette*» sur l'axe autoroutier catalan nord-sud qu'emprunte un nombre considérable de poids lourds, et



Oriol Junqueras, leader de l'ERC



désire homogénéiser les tarifs de péages sur les autres autoroutes.

**Le ministre espagnol Wert, acteur majeur de l'indépendantisme**

● Culture et éducation: l'accord signé entre CiU et ERC est une réponse au projet de loi du ministre espagnol de l'Education José Ignacio Wert et défend le modèle de l'immersion linguistique en tant que «*pilier fondamental de la société catalane*». Il prévoit de renforcer l'usage de la langue catalane dans les trois domaines où il est le plus faible: le cinéma, les circuits de consommation et l'immigration.

● Intérieur: il s'agit d'étendre les compétences des Mossos d'Esquadra, actuelle police autonome, au contrôle des douanes et d'avoir davantage prise sur une police chargée de réprimer les manifestations, celle-ci dérape trop souvent.

● Services sociaux: après la crise qui affecta le versement du revenu minimum (type RSA) en août dernier, le gouvernement catalan veut renforcer la lutte contre l'exclusion sociale et créer un fonds spécial pour les familles frappées d'expulsion. Il souhaite garantir la stabilité économique du secteur des services sociaux. Ceux ont été durement pénalisés ces derniers mois, du fait des retards de versements des fonds alloués.

● Loi électorale: la Catalogne est la seule communauté autonome espagnole qui ne dispose pas d'une loi électorale. L'urgence de sa mise en œuvre est apparue lors de deux récentes affaires de corruption. L'organisation du référendum exige également la mise en œuvre d'une loi électorale exemplaire.

● Contrat en faveur de l'enfance: 325.000 enfants vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté en Catalogne et nombreux sont ceux qui ne consomment qu'un seul repas par jour. Un plan particulier sera mis en œuvre pour corriger cette situation.

**Sabotage et représailles**

Les tentatives de sabotages, de représailles de la part de l'Espagne une et indivisible ne manqueront pas. Le défi lancé par les Catalans ne fait que commencer. Il est tous azimuts et porte en lui une vraie ambition nationale. Bien malin peut dire aujourd'hui sur quoi ce choc de Titans débouchera d'ici trois ans. Le projet de souveraineté-association que tenta de mettre sur pied en Pays Basque le Lehendakari Juan José Ibarretxe, fut le fait d'un homme et de quelques institutions, très vite son propre parti le lâcha et aucun mouvement social ne le soutint vraiment. Apparemment, rien de tout cela en Catalogne où 65% des maires annoncent qu'ils organiseront un référendum si le «*parlament*» catalan n'y parvient pas.

Alain Minc, un de ces brillants causeurs, phare de l'intelligentsia parisienne, écrit dans une tribune du quotidien Le Monde du 23 novembre 2012, «*L'Espagne va mieux, mais gare à l'implosion*», consacrée au souverainisme catalan: «*Tout dans ce processus est absurde*», affirmait-il à la veille des élections anticipées. Une fois de plus, il a perdu une bonne occasion de se taire.

Jean-Marc-en  
kronika



Du Petit Papa Noël,  
le 20 décembre 2012

**A** L'ÉCHELLE de l'humanité je suis jeune mais j'ai au moins 157 ans si j'en crois George Sand qui, la première, m'affubla du vocable «*père Noël*» en français. Il paraît même que c'est l'Eglise catholique qui décide, au moyen âge, de remplacer les figures païennes par des saints. Et par l'opération du Saint Esprit, elle s'inspira d'un personnage, Nicolas de Myre, qui vécut au IV<sup>ème</sup> siècle au sud de la Turquie pour imaginer «*Saint Nicolas*» qui fut mon ancêtre. Et qui existe encore dans les pays d'Europe du Nord et dans l'Est de la France, déambulant avec sa mitre et sa crosse d'évêque. J'ai bien pris note de ta demande de «*cadeaux pas chers et utiles*». Ecoute, ici, au Pays Basque, je fais plutôt office du père Fouettard. Je ne suis pas le personnage fat et bonhomme que l'on a fait de moi. J'ai niqué Olentzero en le supplantant au Pays Basque, surtout autour de la Bidassoa. En plus, j'ai épousé sa sœur qui picole grave. Si lui, il est resté au rouge de son xahakoa, elle, elle préfère surtout le gout du blanc. C'est ce qui m'a inspiré pour les couleurs de mon habillement avec, certes, l'aide de coca cola dès 1931. Alors, tu sais tes demandes complètement irréalistes ne sont pas d'actualité: à cinq jours de Noël, çà sent vraiment le sapin, car la fin du monde c'est pour demain!

C'est dommage, car tu ne verras ni la libération d'Aurore ni celles des autres. Eux non plus d'ailleurs! Et puis, point d'officialisation de la langue basque ou de chambre d'agriculture. Et la transformation de *Gure Irratia* en radio bilingue sur tout le Labourd à l'image de feu *Radio Adour Navarre* de la fin des années 70... au pilori! Et cette campagne

de Seaska qui était dans les cartons: «*Parents non bascophones, l'ikastola est faite pour vos enfants!*», à la poubelle! Et ces listes plurielles sur le BAB pour les municipales, mettant en mouvement, abertzale et non abertzale vers un projet social et écolo, à la trappe! Et l'eusko, la monnaie locale du Pays Basque qui devait relocaliser l'économie, morte née! L'Agur Jaunak et Andreak, revu et corrigé par Maixan Arbelbide, jamais chanté! L'édition de Sourd Ouet avec plus de dix lignes en basque, envolée! La Soule repeuplée, irréalisée! Le gouvernement français avec, enfin, un cerveau, impossible! Le PS à gauche, faut pas pousser Amatxi dans les orties! La fusion de l'Aviron et du BO, en touche! La création d'une collectivité territoriale du Pays Basque en 2013, que nenni! Grenet à la retraite en 2014 et à 74 ans, une vue de l'esprit! L'expulsion des prêtres intégristes du Pays Basque, ratée! La police au service du peuple, jamais de la vie! La taxation du capital, la répartition des richesses entre les personnes ou entre les pays du Nord et du Sud, à la saint glin-glin. Michèle Alliot-Marie qui perd son accent parisien, jamais entendu! Le journal d'EA sans fautes d'orthographe, jamais vu! *Enbata* avec un peu d'argent, inimaginable!

Mais je suis un gros con. Comme la fin du monde c'est demain, personne ne lira mes écrits. N'en déplaise à Jakes Abeberry, ce sont mes couleurs, le rouge et le blanc, qui me font perdre la tête. C'était mieux avant 1866, quand le bleu de Saint Nicolas représentait, avec le blanc, mon personnage d'alors. Bonne année de l'an I, post fin du monde!

Pas de pitié

**L**A pression ne se relâche pas. L'Audiencia nacional lance des poursuites contre le directeur de *Gara* pour «*apologie du terrorisme*». Convoqué le 19 décembre devant la juridiction madrilène, Iñaki Soto, a été mis en examen, ainsi que les six auteurs d'une lettre publiée dans son journal. Pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Maite Perez et Rafa Etxebeste, morts en manipulant une bombe, les six lecteurs avaient fait paraître en août une lettre de commémoration: sept personnes sont donc aujourd'hui expulsées, et risquent jusqu'à dix ans de prison!



# Doakotasunaren estrategia

● Jakes Bortayrou

**P**ASA den abenduaren 22an Hazparnen, Bil Gaitenen ekimenez abertzaleek herri hauteskundeak prestatzeko lan dinamikaren lehengo etaparen bilana egin da. Lege aldaketak eta herri nagusien egoera aipatzeaz gain, programa politikoa lantzen duten taldeek lehengo oinarriak aurkeztu dituzte. Karia horretara doakotasun printzipioa jendarte proiektu alternatibo baten ardatz nagusitzat hartzea aipatua izan da. Heldu den urteko apirilaren 6an programa politikoa berritua onartua izanen da, bitartean herriz herri eztabaidatu eta osatu ondoren.

Doakotasuna (1) aipatzen delarik usu pizten dira eztabaidak eta abertzaleen artean ere horrela gerta daiteke. Hala nola, ekonomikoki ez omen da serioa; are gehiago, zerbitzu edo gauza bati balioa kenduko lioke doakotasunak. Ezkerreko sektoretan ere ez da beti ongi ikusia, diru baliabide nahikoak dituztenek ordaindu behar dutelako printzipioa baieztatzen baita, doakotasuna pobrentzat soilik aldarrikatuz. Alta soka luzeko ideia dugu doakotasuna eta sistema kapitalistari egiazko alternatiben alde borrokatu nahi dutenentzat estrategia gisa baliagarri izan daiteke. Alabainan doakotasunak sistema kapitalista eta produktibismoak inposatzen diguten pentsamoldearekin hausten du. Merkatu guztiaz ahaltsuaren mundutik beste

mundu bat irudikatzen diren perspektiba irekitzen du. Merkatuaren legeari baino, hots salerosle balioari, erabilera-balioa lehenesten du. Hala erakusten dute han hemenka marxian diren esperientzia batzuek (2).

Doakotasuna ez da soilik zerbitzu edo gauza bat ez pagatzea. Herritar bakoitzari, zernahi izanik bere egoera ekonomikoa, behar batzuen asetzeko eskubidea bermatzeko xede du doakotasunak. Utopikoa, pentsa ezina? Aska gaitezen neoliberalismoaren kate mentaletatik: eskola publikoa edo geriza soziala jadanik printzipio horren aplikapenak dira. Zergatik ez hedatu beste hainbat arlotan ere: etxebizitza, ur hornitzea, garraioak, kultur ekitaldiak? Doakotasuna lehenik kulturalki, bai eta sozialki, politikoki eta ekonomikoki ere eraiki behar da beraz. Izan ere, eta hauxe paradoxa, doakotasunak jendar-tearentzat kostu bat badu. Ondorioz, galdera guztiz politikoa da jakitea zein behar edo nahikaria kolektiboki asetu behar den dohainik, zein garestitu behar den, zein debekatu behar den. Adibidez, zerk izan behar du lehentasuna: aparkalekuak kittorik ala garraio publikoak? Estrategia gisa pentsaturik doakotasunak ekonomismoaren diktatura faltsua zalantzan emaiten du eta erabaki politikoa- ren zentralitatea berritzen. Heziketa politikoaren funtzioa bete lezake beraz.

Doakotasuna pobrentzat soilik izan behar

“

**Merkatuaren legeari baino, hots salerosle balioari, erabilera-balioa lehenesten du.”**

delako ideia frango zabaldua da. Alta ez du deus ikustekorik lehen azalduko emantzipazio doakotasunarekin. Lehenak sistema laguntzen du nolazpait, zalantzan ezarri gabe. Sistemaren biktimak direnentzat karitate bezalako zerbitzuak da. Eta karitateak gehienetan kontrol soziala eta paternalismoa ditu bide lagun (aski da entzutea langabezia direnei begira errudun sentiarazten duen eliteen diskurtsoa). Logika horrek ondorio maltzurak ditu gainera. Desberdintasun sozial handienak dituzten herrietan ere pobreak laguntzeko mekanismoak badira, batzuetan urrik. Baina ondorioz bi abiaturako jendarte sortzen da: alde batetik kalitate guttiko zerbitzuak (eskolak, garraioak...) dohainik pobrentzat eta aberatsagoentzat ordaintzen diren kalitatezko zerbitzuak. Ezkerreko ikuspuntu batetik askoz zuzenago da berdintasun printzipioa abiapundutzat harturik, zerga sistemaren bitartez aberastasunen berbanatu et denei ber zerbitzua segurtatzea, bai eta dohainik ere.

(1) <http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=3821>

(2) <http://www.bastamag.net/article2809.html?id-mot=75#nb6>

## Aurore Martin à la maison

**E**NORME et heureuse surprise dans l'après-midi du vendredi 21 décembre: le juge de Madrid ordonne la libération d'Aurore Martin, de la prison de Soto Del Real de Madrid. Après cinquante jours d'incarcération, alors qu'aucune date de procédure n'a eu lieu, la décision était vraiment inattendue. Non seulement le juge remet Aurore en liberté, mais il lui permet de regagner son domicile, au-delà de la frontière... Elle doit s'acquitter d'une caution de 15.000 euros (pour Udalbiltza et Xarlo Etxezaharreta, c'était 60.000 e!), et pointer une fois par mois auprès des autorités espagnoles. Un immense mouvement de solidarité se manifeste alors. Des centaines de citoyens,

dont des élus de tous bords, vont verser leur obole aux bars des Pyrénées à Bayonne et Kalaka à Garazi. La somme est réunie en quelques heures, et remise le lendemain au greffe de Donostia. Aurore est libérée le lendemain samedi 22, peu avant 17h. Des amis l'emmènent en voiture, et l'accompagnent jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port, où elle arrive avant minuit. Fatiguée mais heureuse, elle va observer quelques jours de repos. Que s'est-il passé? On ne peut s'empêcher de penser à un acte de "diplomatie souterraine". En tout cas, était-il vraiment nécessaire d'emprisonner Aurore, alors qu'aujourd'hui le juge admet qu' "elle offre toute garantie de représentation"?



Aurore Martin à la sortie de prison

### Sommaire

- CAHIER N°1 ENBATA  
Et l'Eusko dans tout cela ..... 4 et 9  
Pacte per la Llibertat ..... 10 et 11
- CAHIER N°2 «ALDA!» ..... quatre pages de 5 à 8

■ **Enbata**, hebdomadaire politique basque, 3 rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél.: 05 59 46 11 16 – Mail: [enbata@wanadoo.fr](mailto:enbata@wanadoo.fr)

**Abonnement d'un an:** 60€

**Responsable de la publication:** Jakes Abeberry. **Dessins:** Etxebeltz.

Imprimerie du Labourd, ZI Saint-Etienne à Bayonne.

Commission paritaire n°0317 C 87190